



## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Gîtes de France Aude - le 22 mars 2024 - Trèbes

**Etaient présents :** 74 adhérents et 29 pouvoirs ont été attribués.

**Administrateurs :** Yves Fabre, Yves Horville, Samuel Martinez, Bernard Mazars, Monique Serres, Fabienne Cabes, Jacques Maubuisson, Cathy Jaumot, Michel Larregola, Cathy Grand, Carole Bronquart, Alain verdale, Pierre Benet, Espérance Vélasco, Josiane Gauzens

**Excusés :** Anick Dousset, Evelyne Moreno

**Invités :** Stéphanie Nédélec, Directrice Générale SCIC sudfrance.fr, Karine Mercol et Maurine Sauto (salariées SCIC sudfrance.fr), Olivier Andrieu, Mélody Chapdelaine et Bernard Foltran (salariés Relais), Marc Siré, expert-comptable Siré-Ducup.

Yves Fabre, Président de l'association, remercie les participants pour leur présence et souhaite la bienvenue à chacun.

Il rappelle l'ordre du jour de la réunion et fait lecture du rapport moral (voir en annexe).

Bernard Foltran, directeur de l'Association, détaille ensuite la présentation du rapport d'activités : l'exercice 2023 affiche de bons résultats de production, tant du côté du parc labellisé en augmentation que du côté du suivi Qualité. Les chiffres clés sont commentés (voir en annexe) : L'activité de Classement Meublés de Tourisme a aussi progressé.

A son tour, Stéphanie Nédélec présente le rapport commercial de la SCIC sudfrance, en charge de la commercialisation des hébergements labelisés de l'Aude. Elle explique que les chiffres de la saison 2023 sont également en progression par rapport à 2022.

Elle détaille également les actions engagées par la cellule "Dynamisation des ventes / suivi propriétaires".

Yves Fabre propose de passer au rapport financier. La parole est donnée à Marc Siré pour la lecture du compte de résultat et du bilan. Il explique que le compte de résultat est bénéficiaire (58500€) grâce notamment à des résultats exceptionnels et une activité conjoncturelle.

Bernard Foltran présente alors le budget prévisionnel 2024 et la proposition de l'appel à cotisation pour 2025. Il est proposé de maintenir le principe de calcul et du montant de la cotisation 2024, à avoir :

- 240€ par hébergement
- 140€ par hébergement suivant ou insolite
- Plafond de 1000€ (propriétaire de multi gîtes)

A noter que la contribution Location directe disparaît puisque ce mode d'affichage disparaîtra au terme de cette saison 2024.

### Résolution n°1 – Présentation et Approbation du rapport moral de l'exercice 2023

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance et entendu le rapport moral de l'Association Gîtes de France Aude, portant sur l'exercice clos le 31/12/2023, approuve à la majorité ledit rapport (1 vote contre, 1 abstention).

### Résolution n°2 – Présentation et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2023

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance et entendu le rapport d'activité portant sur l'exercice clos le 31/12/2023, approuve à la majorité (1 vote contre, 1 abstention) ledit rapport.

### **Résolution n°3 - Présentation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2023**

Après avoir entendu la présentation financière de l'expert-comptable, l'assemblée générale **approuve à la majorité (1 vote contre, 1 abstention)** les comptes de l'association clos au 31/12/2023 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 58469 €.

### **Résolutions n°4 - Affectation du résultat 2023**

L'assemblée générale **décide à la majorité (1 vote contre, 1 abstention)** d'affecter le résultat de l'Association de l'exercice clos au 31/12/2023, soit un résultat bénéficiaire de 58469 € à son compte "report à nouveau".

### **Résolution n°5 - Quitus aux administrateurs**

L'assemblée générale **à la majorité (1 vote contre, 1 abstention)** donne aux administrateurs et membres du bureau de l'association quitus entier et sans réserve de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2023.

### **Résolutions n°6 - Présentation et vote du budget prévisionnel 2024**

Après avoir entendu la synthèse et le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2025, l'assemblée générale **approuve à la majorité (1 vote contre, 1 abstention)** le budget prévisionnel proposé.

### **Résolution n°7 - Présentation et vote des cotisations 2025**

Après avoir entendu le projet de cotisation 2025, l'assemblée générale **approuve à la majorité (1 vote contre, 1 abstention)** les termes de ce projet.

Enfin, Yves Fabre explique que l'Assemblée Générale doit élire le tiers sortant des administrateurs dont la liste est affichée : Bernard Mazars, Pierre Benet, Fabienne Cabes, Alain Verdale, Evelyne Moreno, Espérance Velasco. Il explique également qu'aucune autre candidature n'a été reçue.

### **Résolution n°8 - Election des membres du Conseil d'Administration**

**A la majorité (1 vote contre, 1 abstention)** l'assemblée générale prend acte des résultats des élections. Les candidats présentés sont élus au poste d'administrateur pour une durée de 3 ans.

### **Résolution n°9 - Pouvoirs**

**A la majorité (1 vote contre, 1 abstention)** l'assemblée générale donne tous pouvoirs au président ou à toute autre personne qu'il mandatera pour remplir les formalités rendues nécessaires par l'adoption des précédentes résolutions.

Yves Fabre remercie les participants, félicite les administrateurs élus et clos la séance.

**A Trèbes, le 22 mars 2024, le Président, Yves Fabre.**